

DÉCISION N° 230 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer à une journée de travail de France Urbaine associant les commissions Culture, Tourisme et Alliance des territoires qui se déroulera à la Cité internationale de la langue française **le 12 juin 2024** à Villers-Cotterêts.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240516-Decis230-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

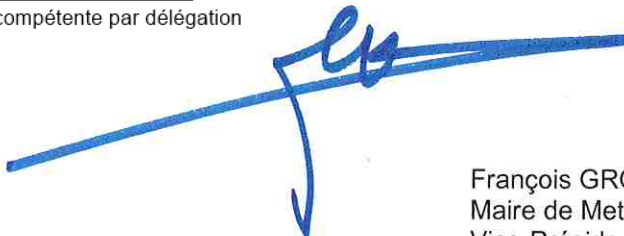
Réception par le préfet : 17/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **16 MAI 2024**

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Grosdidier", is written over a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement